

**VILLE DE BRUXELLES  
COMMUNIQUE DE PRESSE  
ECHEVINAT DE LA PROPRETE PUBLIQUE**

**Le flagrant délit d'incivilités depuis un véhicule est désormais possible !**

**Bruxelles, le 23 février 2015. Ce lundi soir, le conseil communal approuvera la convention de communication de données entre la Direction d'Immatriculation des Véhicules (DIV – Service Public Fédéral) et le service Propreté publique de la Ville de Bruxelles, dans le cadre de la lutte contre les incivilités en matière de propreté publique. Les 45 agents assermentés du service Propreté pourront désormais dresser des taxes contre des incivilités constatées en flagrant délit depuis des véhicules : jets de déchets par les fenêtres, jets de mégots, dépôts clandestins, etc.**

Le Service Propreté publique de la Ville de Bruxelles dispose d'un important plan de lutte contre les incivilités. Chaque année, 45 agents de propreté sont assermentés pour identifier les contrevenants aux incivilités en matière de propreté. Plus de 40.000 taxes contre des incivilités ont déjà été dressées. Fréquemment, ces agents constatent des incivilités commises depuis des véhicules, particulièrement en matière de jets de déchets par les fenêtres et de dépôts clandestins.

Les agents assermentés pourront désormais identifier les auteurs d'incivilités à partir de la plaque d'immatriculation du véhicule. Le nom du propriétaire du véhicule, son adresse complète et son numéro de registre national seront communiqués par la DIV au responsable de la verbalisation des incivilités au sein du Service Propreté publique.

Cette transmission d'informations entre agents assermentés respecte tous les principes de protection de la vie privée. Les données seront supprimées immédiatement après le traitement de la taxe.

*« Je me réjouis de cette avancée et du partenariat que nous avons créé avec la DIV. Il permet de renforcer la lutte contre les incivilités. Les auteurs de dépôts clandestins, par exemple, seront plus facilement identifiés et donc taxés. Après avoir mis sur pied le Règlement-taxes contre les incivilités, mon Service dresse, chaque année, près de 6.000 taxes. Ce partenariat renforcera leur efficacité ! »,* précise Karine Lalieux, Echevine de la Propreté publique.

La convention est conclue pour une durée indéterminée.

---

Contact presse, Romain De Reusme  
[romain.dereusme@brucity.be](mailto:romain.dereusme@brucity.be) – 02/279.48.54 - 0485/41.59.57